Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 6

Artikel: Famille en panne : SOS aide familiale!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127327

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Famille en panne: SOS aide familiale!

En 1971, onze aides familiales lausannoises ont dépanné trois cent dix-neuf familles. On se demande vraiment ce que seraient devenues ces familles sans l'aide qualifiée de ces précieuses bonnes fées.
L'urbanisation croissante et inexorable dont nous sommes les témoins et aussi les victimes fait que, plus les hommes sont entassés, plus ils sont solitaires.
Une mère de famille malade, déprimée, accidentée: voilà la panique. Qui s'occupera des enfants, fera les provisions, la cuisine, la lessive, le ménage? Une seule solution: l'aide familiale.
Qui viendra au secours d'un père veuf dont les enfants sont en bas âge et le salaire modeste: l'aide familiale.
Qui prendra en charge cette jeune accouchée chancelante et inexpérimentée: l'aide familiale.
L'aide familiale est une travailleuse sociale polyvalente indispensable à la protection de la famille menacée.
Dans toutes les couches sociales de la population, les familles peuvent avoir besoin une fois ou l'autre d'être dépannées: maladie, deuil, naissance ou grande fatigue.
La responsable du Service lausannois d'aide familiale, Mme Desponds, reçoit tous les appels et s'efforce de répartir au mieux les aides familiales disponibles de cas en cas.
Mme Desponds se déclare très préoccupée par le sort des femmes seules dont elle connaît les pressants besoins.
Une mère de famille seule, obligée de travailler professionnellement, qu'elle soit veuve, divorcée ou célibataire, soutient une perpétuelle course contre la montre: se lever tôt, préparer les enfants, les conduire en hâte à la garderie ou chez la personne qui les surveille, courir au travail souvent astreignant (les femmes sont généralement peu qualifiées professionnellement et occupent des emplois médiocres), les trajets, les achats faits aux heures de pointe, dans la cohue, reprendre les enfants, les faire manger, les baigner, surveiller leurs leçons, préparer la journée du lendemain: quand donc prendre le temps des loisirs ou de s'intéresser à ses obligations civiques?
On ne dira jamais assez à quelle tension nerveuse sont soumises les employées, les travailleuses qui doivent vendre des légumes, retoucher la robe d'une cliente difficile, dactylographier un texte ardu en sentant leur gosse fiévreux et solitaire à la maison. Bien sûr, on lui a laissé un thermos de tisane chaude, des illustrés à portée de main. Mais que fait-il tout seul entre deux coups de téléphone? Là encore l'aide familiale intervient, rassure et aide la mère et l'enfant à passer ce mauvais cap.
On ne dira jamais assez à quelle tension nerveuse sont soumises les mères «qui ne travaillent pas», mais qui doivent élever trois ou quatre enfants dans un appartement exigu (sept personnes dans trois pièces, cite Mme Desponds). Le fardeau est accablant, surtout dans ce contexte d'abondance où nous vivons. La fatigue psychique et physique s'installe, la situation se dégrade, et sans secours extérieur, impossible de faire face.
Qui viendra au secours de cette mère fatiguée, la remplacer quelques heures pour qu'elle puisse récupérer un peu de sommeil, lui donner peut-être quelques conseils qui l'aideront à équilibrer un budget précaire: l'aide familiale.
Souvent l'aide familiale permet d'éviter le placement en institution d'un ou plusieurs enfants, d'un convalescent, d'un vieillard.
Mme Desponds se plaît à saluer les efforts de la commune pour éviter au maximum les mesures de placement souvent ressenties douloureusement par les intéressés.
Les aides familiales sont un rouage de plus en plus indispensable à la machine sociale. Dans la société actuelle, elles sont à leur place. Citons le programme minimum du Conseil de l'Europe à ce propos: «Dans le domaine spécifiquement social, la recommandation énumère les mesures de protection de la mère, avant et après la naissance, rappelle la nécessité pour beaucoup de disposer de crèches, de garderies, l'importance des services d'aides familiales, sans oublier l'encouragement aux vacances en famille...»

Le problème du recrutement

Il faudrait multiplier par deux au moins les aides familiales pour répondre à tous les besoins.
Il faut que toutes les jeunes filles qui désirent embrasser une carrière sociale, et les femmes qui sont libérées de leurs propres obligations familiales sachent qu'elles peuvent acquérir la formation nécessaire. Un diplôme reconnu dans toute la Suisse sanctionne leur qualification.